

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

OUÛ EN SOMMES- NOUS DE L'ELABORATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)?

En fin d'année 2018, le projet de P.L.U. a été présenté aux Boursois ainsi qu'aux partenaires institutionnels avec lesquels la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées et les élus de la commune de Bours collaborent depuis le lancement de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.

Les services de l'Etat ont sensibilisé Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération et Monsieur le Maire sur la nécessité d'une meilleure cohérence entre les objectifs de consommation de l'espace tels que définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) et tels que traduits dans les composantes réglementaires du projet de P.L.U.: le règlement de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.).

Les services de la Communauté d'Agglomération et les élus de Bours ont pris en considération ces remarques afin de ne pas fragiliser le projet de P.L.U. En collaboration avec les services de l'Etat, ils ont plus particulièrement travaillé sur le règlement de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour assurer une meilleure déclinaison réglementaire des axes du P.A.D.D.

LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Initialement envisagée au cours du 1^{er} semestre 2019, la présentation du projet de P.L.U. de la commune de Bours, devant le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées, est inscrite en fin d'année.

Après un travail important et complexe mené jusqu'alors par les élus de la commune pour élaborer ce projet, cette présentation devant le Conseil Communautaire marquera une 2^{ème} étape importante de la procédure: l'arrêt du projet de P.L.U.

Le projet de P.L.U. arrêté fera ensuite l'objet de différentes consultations:

- la consultation des Personnes Publiques Associées: il sera transmis aux partenaires institutionnels afin qu'ils rendent leur avis, chacun avec les compétences qui sont les leurs;
- l'enquête publique: il sera ensuite mis à disposition des Boursois et de toute personne intéressée, afin que chacun puisse faire part de ses appréciations, suggestions et contre- propositions. Cette enquête publique sera conduite par un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.